

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET
DE LA VILLE ET AMENAGEMENT URBAIN
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE DJELFA
Code fiscal : 0.002 1701.50020 69 DEP

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE
N 41 /2026

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le directeur des équipements publics de la wilaya de DJELFA, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigences des capacités minimales N°40/2026 pour la réalisation d'un college base 04/200 à Hassi EL Mora, Hassi Bahbah - Qu'a L'issue de l'évaluation des offres, les marchés ont été attribué provisoirement :

lots	Entreprises Retenues	Offre de soumission En TTC	Offre corrigée En TTC	Délai	Critère de choix
Lot 01 : bloc pédagogique N 01+ bloc administratif+ bloc sanitaire+ clôture extérieure	BARA ALI NIF 19834130035517703400	177.216.796.82	179.683.882.21	06mois	moins distant qualifie
Lot 02 : Bloc pédagogique N 02	Amedjkouh Farid NIF 16717010107316600000	37.553.423.45	37.553.423.45	04mois	Offre unique
Lot 03 : LOGEMENTS du FONCTIONS	ASTRADAR GROUPEMENT DEN MESSAOUD 002517030450851 Ben Mazouz Lakhdar 00241703041951517001 Chetouh Kouider 1851727008518001700	28.779.763.00	28.779.763.25	04mois	moins distant qualifie
Lot 04 : demi pension200 R+amphi	ASTRADAR GROUPEMENT DEN MASSAOUD 002517030450851 Ben Mazouz Lakhdar 00241703041951517001 Chetouh Kouider 1851727008518001700	48.017.251.06	49.864.392.69	04mois	moins distant qualifie

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par la partie contractante dispose d'un délai de 10 JOURS à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP, pour introduire un recours auprès de la commission des marchés de wilaya ,les autres soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard 03 jours à compter de la première parution du present avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP .

Le Directeur